

L'an deux mille dix, le douze octobre à dix huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué en date du quatorze septembre deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 12
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés :12

Présents(es)

Annie AGIER,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Michèle EYBALIN,

Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN

Pouvoirs

Excusés(es)

Pierre COMBES, Dominique GUEYTTE, Corinne MOREL-DARLEUX, Michel TACHE

Objet : Mise en œuvre de l'action 1 du programme Aster-bois

Le Bureau du 5 septembre 2008, dans sa délibération N° 26-2008, autorisait le Président du SMBP à adresser un dossier de candidature au programme ASTER Bois développé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dossier a été validé par la Région PACA le 23 octobre 2008.

Depuis, le programme a permis de mobiliser les acteurs de la filière bois locale, d'engager des actions de communication et de sensibilisation des acteurs du territoire (*élus, agriculteurs, hébergeurs touristiques, ...*), de recenser les projets de chaufferies sur le territoire et d'accompagner des porteurs de projets sur des études de faisabilité. Par ailleurs, le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) va être lancé d'ici les prochaines semaines.

L'action 1 du programme Aster Bois - Approche des potentiels de consommation énergétique sur le territoire - n'a pour le moment été que peu engagée, la priorité ayant été donnée sur d'autres actions. Aussi, il convient aujourd'hui de la développer. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été proposées : la création d'un outil collaboratif entre les partenaires de la filière bois-énergie locale et une étude des potentialités de chaufferies automatiques au bois :

- Le travail engagé avec les différents partenaires de la filière locale bois énergie ont révélé un manque d'échanges et de coordination. Ainsi, le suivi des projets émergents sur le territoire reste incomplet pour chacun des partenaires. L'objectif est donc de réaliser un outil partagé entre les différentes structures pour échanger des informations relatives à la filière bois énergie et aux projets qui apparaissent sur le territoire.
- L'étude des potentialités de développement des chaufferies bois automatiques et des réseaux de chaleur permettrait, par le biais d'une enquête auprès des collectivités, d'évaluer l'opportunité d'implanter ces dispositifs, d'évaluer les besoins énergétiques des bâtiments et de fournir aux collectivités des outils d'aide à la décision pour développer ce type de projet localement.

Le Président propose donc de développer des partenariats et de signer des conventions, relatifs à la mise en œuvre de projets émergeant sur l'axe 1 du programme Aster Bois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve la proposition du Président, et l'autorise à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD